

**COMPÉTENCES
INFORMATIONNELLES :
NIVEAU RECOMMANDÉ À L'ENTRÉE
AU 1^{er} CYCLE UNIVERSITAIRE**

29 juillet 2008



CREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

DROITS D'UTILISATION

Ce document est mis à la disposition de tous sous un contrat *Creative Commons* de type « Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage des Conditions Initiales à l'Identique ».

TABLES DES MATIÈRES

Avant-propos	3
Pourquoi définir le niveau recommandé?	7
Comment a été défini le niveau recommandé?	7
Tableau des compétences informationnelles et du niveau recommandé à l'entrée au 1^{er} cycle universitaire	9
<i>Compétences</i>	
1. Préciser le besoin d'information	9
2. Accéder à l'information	9
3. Évaluer l'information	10
4. Exploiter l'information	10
5. Tenir compte des enjeux éthiques	10

AVANT-PROPOS

Le Sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ met le développement des compétences informationnelles des étudiants au cœur de ses préoccupations. Afin de s'acquitter de leur mandat et de leur mission de soutien à l'enseignement et à la recherche, les bibliothèques universitaires québécoises ont mis sur pied une série de mesures pour permettre aux étudiants d'exploiter pleinement la richesse des collections et des ressources de la bibliothèque par diverses actions, tels les visites de bibliothèques, les ateliers de formation documentaire, des programmes crédités de développement des compétences informationnelles.

Le Sous-comité des bibliothèques déploie également des actions afin de mettre à la disposition de la communauté universitaire québécoise des données et des outils permettant la mise en oeuvre de programmes et d'initiatives diverses favorisant le développement des compétences informationnelles des étudiants. C'est dans cet esprit que le Sous-comité des bibliothèques avait confié à son Groupe de travail sur la formation documentaire le mandat de réaliser une étude sur les connaissances en recherche documentaire des étudiants entrant au premier cycle¹, étude réalisée en 2003, et la traduction, en 2005, de la norme sur les compétences informationnelles dans l'enseignement supérieur de l'Association of College & Research Libraries (ACRL)².

Dans la même foulée, le Sous-comité des bibliothèques a confié à son Groupe de travail sur la formation documentaire le soin de départager un peu les choses pour l'ordre d'enseignement supérieur et de tenter d'extraire de la norme de l'ACRL ce qui devrait relever plus spécifiquement de l'expérience collégiale et de celle universitaire, tout en arrimant les choses avec les travaux faits en ce sens par le réseau collégial. C'est dans la mesure où tous s'accordent à dire que le développement des compétences informationnelles constitue un processus en continuum, qui débute généralement avec l'entrée à l'école et se poursuit tout au long de la vie académique, professionnelle et citoyenne, que le Sous-comité a adopté une norme indiquant le niveau recommandé des compétences informationnelles à l'entrée au premier cycle universitaire. L'adoption de cette norme, nullement prescriptive, s'inscrit dans un objectif de soutien aux praticiens et vise à fournir aux universités, et aux collèges, des indicateurs du niveau que devrait minimalement posséder un étudiant entrant au 1^{er} cycle au plan des compétences informationnelles.

¹ Étude sur les connaissances en recherche documentaire des étudiants entrant au 1^{er} cycle dans les universités québécoises (2003).

² Norme sur les compétences informationnelles dans l'enseignement supérieur de l'Association of College & Research Libraries (ACRL) (2005).

POURQUOI DÉFINIR LE NIVEAU RECOMMANDÉ?

Bien que les compétences informationnelles soient jugées importantes à la réussite universitaire et professionnelle par les universités, on ne dispose pas, comme c'est le cas pour d'autres compétences transversales telle la maîtrise de la langue française, de définitions des niveaux recommandés et des instruments pour les mesurer. Aussi, il s'avère difficile dans un programme d'études disciplinaires de développer un plan de formation documentaire adéquat et cohérent qui ne tienne compte que du niveau à atteindre sans avoir défini au préalable le point de départ. La définition d'un niveau recommandé, qu'il soit prescriptif et sanctionné, ou indicatif, comporte plusieurs avantages et permet notamment :

- de communiquer clairement aux étudiants entrant à l'université ce qui devrait être acquis au chapitre des compétences informationnelles, tout en les informant des moyens mis à leur disposition pour acquérir ces compétences si ce n'est déjà fait;
- de communiquer aux ordres d'enseignement qui précèdent, notamment les cégeps, les compétences informationnelles qu'il est recommandé d'avoir acquises à l'entrée à l'université afin qu'ils puissent en tenir compte dans le développement et la révision de leurs programmes;
- de développer des outils d'évaluation ou d'autoévaluation pour les étudiants entrant à l'université pour mesurer l'atteinte du niveau recommandé.

COMMENT A ÉTÉ DÉFINI LE NIVEAU RECOMMANDÉ?

Le niveau qu'il semble raisonnable d'attendre d'un étudiant entrant au 1^{er} cycle universitaire a été défini par les membres du Groupe de travail sur la formation documentaire, en consultation avec des collègues du milieu collégial. Il s'appuie sur la connaissance qu'ont les bibliothèques de cette clientèle dans leur interaction avec elle pour la recherche et l'utilisation de l'information. Ont été exclues systématiquement de ce qui est recommandé toutes les connaissances spécifiques à une discipline, par exemple la connaissance des bases de données particulières à un domaine, ou tout élément jugé de niveau universitaire, par exemple connaissance des actes de colloque, des données numériques, des logiciels de gestion bibliographique, l'étudiant entrant à l'université n'ayant pas eu nécessairement l'occasion de faire ces apprentissages.

Pour en faciliter l'utilisation, la définition du niveau recommandé reprend le découpage des compétences établi dans la norme ACRL, puisqu'elle constitue généralement la référence en matière de compétences informationnelles dans la plupart des milieux.

Chaque milieu peut, s'il le souhaite, adapter ce document selon son contexte ou ses programmes. La définition du niveau recommandé n'a pas valeur de prescription, mais un établissement pourrait décider de l'utiliser comme point de départ pour fixer un seuil obligatoire ou un seuil attendu à titre indicatif. Par ailleurs, son contenu sera revu périodiquement pour tenir compte des transformations dans la maîtrise des compétences des étudiants entrant à l'université et de celles qui émergeront des outils et des stratégies du monde documentaire.

TABLEAU DES COMPÉTENCES INFORMATIONNELLES ET DU NIVEAU RECOMMANDÉ À L'ENTRÉE AU 1^{er} CYCLE UNIVERSITAIRE

COMPÉTENCE	NIVEAU RECOMMANDÉ
<p>1. Préciser le besoin d'information</p> <p>L'étudiant compétent dans l'utilisation de l'information sait reconnaître un besoin d'information et déterminer la nature et l'étendue de l'information dont il a besoin.</p>	<p>Démontre une compréhension des objectifs et exigences d'un travail demandé et du besoin d'information qui en découle.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Énonce clairement dans ses propres mots son besoin d'information. ➤ Formule des questions en rapport avec le besoin d'information pour le préciser (qui? quoi? quand? où? comment? pourquoi?). ➤ Utilise des sources d'information générales telles que des encyclopédies pour se familiariser davantage avec le sujet. ➤ Détermine les principaux concepts liés au besoin d'information et les représente sous forme de mots-clés et synonymes. ➤ Reconnaît et peut décrire les caractéristiques générales (type de contenu, utilité) des types de documents suivants : livres (monographies), revues populaires et de vulgarisation scientifique, journaux, dictionnaires, encyclopédies, sites Web. ➤ Peut déterminer quels types de documents sont nécessaires pour répondre à son besoin d'information. ➤ Définit un plan de travail et un échéancier réaliste pour obtenir l'information désirée.
<p>2. Accéder à l'information</p> <p>L'étudiant compétent dans l'utilisation de l'information sait accéder avec efficacité à l'information dont il a besoin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'est familiarisé avec les services d'aide à la recherche qu'offrent les bibliothèques (référence, guides, formation). ➤ Distingue les différents types d'outils de recherche suivants et peut décrire leurs caractéristiques principales (couverture, utilité) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Catalogues de bibliothèque ▪ Bases de données bibliographiques ▪ Moteurs de recherche Internet ➤ Peut expliquer en quoi consistent les fonctionnalités suivantes des outils de recherche et leur utilité : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Opérateurs booléens ▪ Recherche par expression ▪ Troncature ▪ Recherche par champ (ex. : auteur, titre) ➤ Utilise efficacement les fonctionnalités ci-dessus lors de requêtes dans les outils de recherche.

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consigne tous les éléments pertinents des références sélectionnés pour consultation. ➤ Est capable de trouver un document sur les rayons en se servant de la cote de classification. ➤ Sait lire une référence bibliographique (reconnaître le type de document et les éléments de la référence) pour les types de documents suivants : livre, chapitre de livre, article de revue, article de journal, site Web. ➤ Analyse le résultat de sa recherche et détermine si elle a besoin d'être précisée ou élargie selon le cas.
<p>3. Évaluer l'information</p> <p>L'étudiant compétent dans l'utilisation de l'information sait évaluer de façon critique autant l'information que les sources d'information en vue de les intégrer à ses connaissances.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Peut discuter de l'importance d'évaluer les sources d'information utilisées pour réaliser un travail. ➤ Évalue la pertinence des résultats de recherche pour répondre au besoin d'information en examinant des éléments des notices tels que le titre, les descripteurs, le résumé, la source, la date de publication. ➤ Peut énumérer et appliquer des critères généraux d'évaluation de la qualité des sources.
<p>4. Exploiter l'information</p> <p>L'étudiant compétent dans l'utilisation de l'information sait utiliser l'information individuellement ou comme membre d'une équipe de façon efficace.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'exploitation de l'information requiert des habiletés de base dans : <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'utilisation des outils informatiques ▪ la communication écrite et orale ➤ Le niveau attendu pour ces volets n'est pas défini dans ce document. Se référer aux attentes des universités à ce chapitre lorsque définies ou aux documents décrivant les niveaux visés dans les autres ordres d'enseignement.³
<p>5. Tenir compte des enjeux éthiques</p> <p>L'étudiant compétent dans l'utilisation de l'information comprend les enjeux éthiques, légaux et sociaux et respecte les exigences éthiques et légales reliées à l'utilisation de l'information.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Peut expliquer de façon générale ce qu'est le droit d'auteur. ➤ Peut définir ce qu'est le plagiat et ne présente pas le travail ni les idées attribuables à d'autres personnes comme étant les siens. ➤ Peut expliquer quand il est nécessaire de citer une source d'information utilisée, qu'il s'agisse d'une citation directe ou d'un texte paraphrasé, d'une image, d'une source imprimée ou électronique. ➤ Peut lister les éléments à inclure dans une référence bibliographique pour les types de documents suivants : livre, chapitre de livre, article de revue, article de journal, page Web. ➤ Produit une bibliographie de ses sources suivant un style uniforme.

³ Voir en particulier les éléments du *Profil de sortie TIC et informationnel pour l'ensemble des élèves du collégial* en cours d'implantation. <http://www.reptic.qc.ca/index.php?id=19>